

Chaussures
Desmazieres

BILAN REGLEMENTAIRE DES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE DU GROUPE DESMAZIERES

(conformément à l'article 75 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010)



RAPPORT 2015

Préambule

Le bilan des émissions de GES a été réalisé dans le respect des principes méthodologiques obligatoires et des prescriptions optionnelles dans le cadre de l'application de l'article 75 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 (ENE) et de son décret d'application.

Il s'appuie sur les éléments méthodologiques du guide « Méthode pour la réalisation des bilans d'émissions de Gaz à effet de serre - version 2- Avril 2012 », en cohérence avec les principes de la norme ISO 14064-1.

Le présent rapport est rédigé selon le format de restitution pour la publication du bilan des émissions de GES (*Annexe 3 du guide Méthode pour la réalisation des bilans des émissions de Gaz à effet de serre conformément à l'article 75 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (ENE) – 2012 V2*).

1. Description de la personne morale

Raison sociale : SA DESMAZIERES

Code NAF/APE : 4772A

Code SIREN : 341 816 064 RCS Lille

N° de SIRET associés à la personne morale : 341 816 064 00024

Adresse : CRT 3 – BP 60126 - 59811 LESQUIN Cedex

Nombre de salariés (en 2014) : 1074

Description sommaire de l'activité :

Distribution et vente de chaussures et accessoires par l'intermédiaire d'une chaîne de magasin, de catalogues et de sites de commerce en ligne.

Mode de consolidation : contrôle financier contrôle opérationnel

Description du périmètre opérationnel retenu (catégorie/postes/sources)

L'évaluation porte sur le périmètre opérationnel de l'entreprise conformément à la norme 14064-1. L'approche retenue est l'approche contrôle et plus précisément l'approche en contrôle opérationnel.

Sont donc consolidées 100% des émissions des installations (magasins et services centraux) pour lesquelles l'entreprise DESMAZIERES exerce un contrôle opérationnel.

Les catégories

Les calculs ont été réalisés pour les 2 catégories d'émissions obligatoires - les catégories 1 et 2.

Les postes d'émissions

L'évaluation des émissions porte sur les 7 postes d'émissions des scopes 1 et 2 de la norme ISO 14064-1.

La méthode d'évaluation

La méthode d'évaluation utilisée est la méthode de calcul. Celle-ci utilise des facteurs d'émissions et de PRG documentés et des données d'activités vérifiables. L'outil utilisé pour le calcul des émissions est le Bilan Carbone® Version 7.4 de septembre 2015.

Les sources

Le tableau ci-dessous indique le type de données par postes d'émissions et la raison pour laquelle le type a été choisi.

Catégorie d'émissions	N°	Poste d'émissions	Type de données	Explications
Emissions directes	1	Emissions directes des sources fixes de combustion	Données primaires	Données disponibles
	2	Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique	Données primaires	Données disponibles
	3	Emissions directes des procédés hors énergie		Données inexistantes pour l'activité
	4	Emissions directes fugitives	Données primaires	Données disponibles
	5	Emissions issues de la biomasse (sols et forêts)		Données inexistantes pour l'activité
Emissions indirectes associées à l'énergie	6	Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité	Données primaires	Données disponibles
	7	Emissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid		Données inexistantes pour l'activité

2. Année de reporting de l'exercice et l'année de référence

Année de reporting : 2014

Année de référence : 2015

3. Les émissions directes de GES, évaluées séparément par poste et pour chaque GES en tonnes et en équivalent CO₂

Les facteurs d'émissions utilisés par défaut sont les facteurs d'émissions de la Base carbone[®] de l'ADEME. L'outil utilisé est le tableur Bilan Carbone[®] version 7.4.

Ces émissions représentent 1 397 t équ.CO₂

Cf. tableau au format réglementaire p6

4. Les émissions indirectes de GES associées à la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur importée, quantifiées séparément par postes et en tonnes équivalent CO₂

Les facteurs d'émissions utilisés par défaut sont les facteurs d'émissions de la Base carbone[®] de l'ADEME. L'outil utilisé est le tableur Bilan Carbone[®] version 7.4.

L'impact des consommations d'électricité n'a pu être calculé sur la base des facteurs d'émissions des usages compte tenu de l'absence de données de consommations par usages. Il a été fait recours au facteur moyen de production de l'électricité pour la France présent dans la Base carbone[®].

Le calcul des émissions représente 749 t équ.CO₂

Cf. tableau au format réglementaire p6

5. Les autres émissions indirectes de GES, quantifiées séparément par postes en tonnes équivalent CO₂

Les émissions indirectes optionnelles n'ont pas été évaluées.

			Valeurs calculées							Emissions évitées de GES
			Emissions de GES							Total (t CO2e)
Catégories d'émissions	Numéros	Postes d'émissions	CO2 (t CO2e)	CH4 (t CO2e)	N2O (t CO2e)	Autres gaz (t CO2e)	Total (t CO2e)	CO2 b (t CO2e)	Incertitude (t CO2e)	Total (t CO2e)
Emissions directes de GES	1	Emissions directes des sources fixes de combustion	920	2	11	0	933	0	46	0
	2	Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique	166	0	1	0	167	10	8	0
	3	Emissions directes des procédés hors énergie	0	0	0	0	0	0	0	0
	4	Emissions directes fugitives	0	0	0	297	297	0	76	0
	5	Emissions issues de la biomasse (sols et forêts)								
		Sous total	1 086	3	12	297	1 397	10	89	0
Emissions indirectes associées à l'énergie	6	Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité	0	0	0	0	749	0	75	0
	7	Emissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur	0	0	0	0	0	0	0	0
		Sous total	0	0	0	0	749	0	75	0
Autres émissions indirectes de GES	8	Emissions liées à l'énergie non incluses dans les postes 1 à 7								
	9	Achats de produits ou services								
	10	Immobilisations de biens								
	11	Déchets								
	12	Transport de marchandise amont								
	13	Déplacements professionnels								
	14	Actifs en leasing amont								
	15	Investissements								
	16	Transport des visiteurs et des clients								
	17	Transport de marchandise aval								
	18	Utilisation des produits vendus								
	19	Fin de vie des produits vendus								
	20	Franchise aval								
	21	Leasing aval								
	22	Déplacements domicile travail								
23	Autres émissions indirectes									
		Sous total								

Tableau de restitution des résultats au format réglementaire

6. Émissions évitées quantifiées de manière séparée

Les activités de l'entreprise ne permettent pas de quantifier d'émissions évitées.

7. Les éléments d'appréciation sur les incertitudes

Les émissions ont été calculées sur la base des facteurs d'émissions de la Base Carbone[®]. Ces facteurs d'émissions sont dotés d'une incertitude calculée sur la base de mesures sur des données spécifiques, proviennent de données statistiques ou sont issues d'opinions d'experts.

Les incertitudes associées aux données d'activités du groupe DESMAZIERES sont spécifiques des sources utilisées et des calculs réalisés lors du traitement de ces données.

Les valeurs d'incertitude dépendent du type de données utilisées.

Les sources de données les plus fiables ont été utilisées notamment les carburants pour les transports et déplacements de personnes (émissions des sources mobiles).

Les données primaires présentent une incertitude faible. Un calcul d'incertitude spécifique a été calculé pour chaque donnée d'entrée.

L'incertitude globale représente de l'ordre de 164 t équ.CO₂ soit une incertitude d'environ 7,7%.

8. Motivation pour l'exclusion des sources de GES et de poste d'émissions de GES lors de l'évaluation des émissions de GES

Aucun poste d'émissions n'a été exclu. Toutefois, l'activité ne présente pas d'émissions pour les postes suivants:

- Émissions directes des Procédés hors énergie (Poste 3),
- Émissions issues de la biomasse (Poste 5),
- Émissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid (Poste 7)

9. Facteurs d'émissions et PRG utilisés différents de ceux utilisés par défaut par la Base carbone[®]

Liste des facteurs d'émissions (FE) utilisés différents de la Base carbone[®]

Modifications de FE	
FE modifiés	Source documentaire ou mode de calcul

Aucun FE utilisé n'est différent de ceux de la Base Carbone[®].

Liste des PRG modifiés et explications

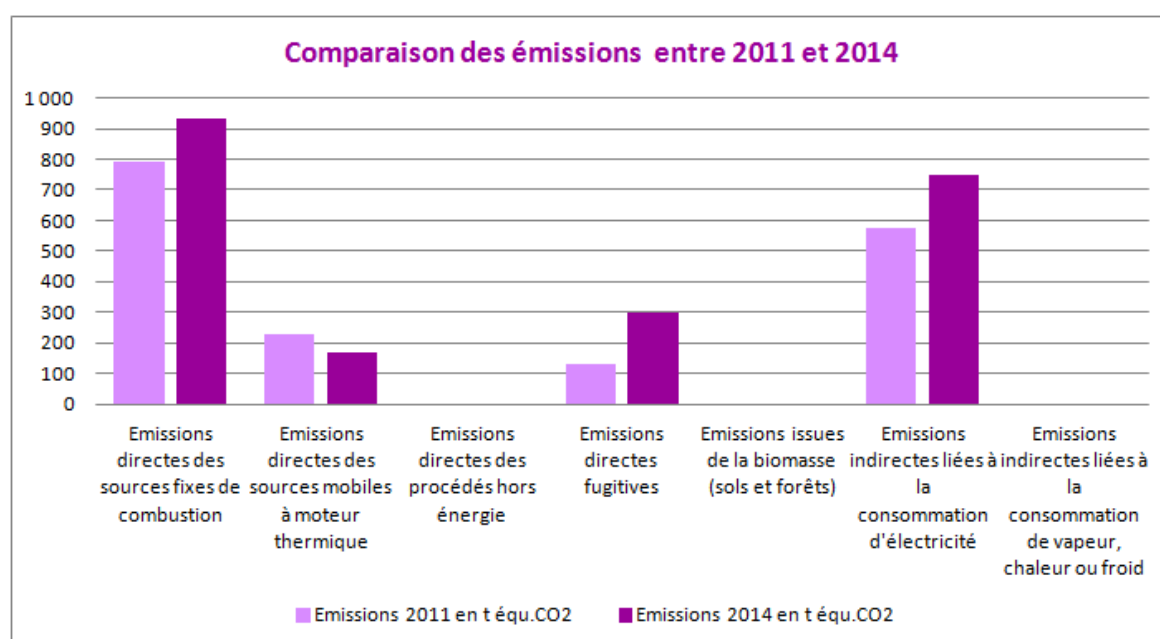
Modifications de PRG	
PRG modifiés	Explications

Aucun PRG utilisé n'est différent de ceux de la Base Carbone®.

10. Explication de tout recalcul de l'année de référence (à partir du second bilan)

La comparaison du Bilan GES 2011 et 2014 présente les écarts suivants :

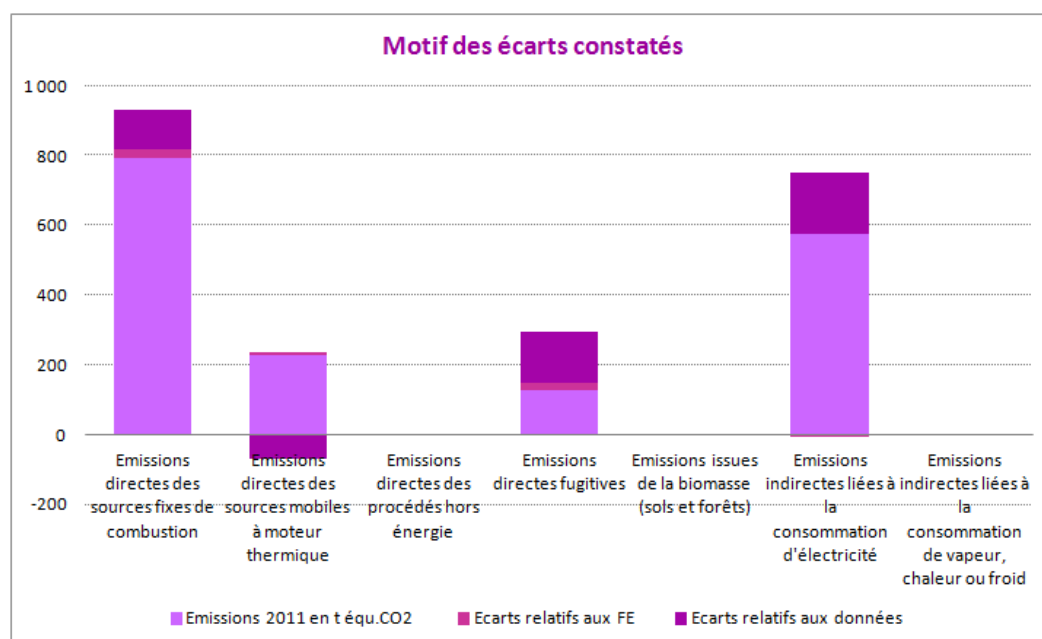
Catégories d'émissions	Numéros	Postes d'émissions	Emissions 2011 en t équ.CO2	Emissions 2014 en t équ.CO2
Emissions directes de GES	1	Emissions directes des sources fixes de combustion	792	933
	2	Emissions directes des sources	228	167
	3	Emissions directes des procédés hors énergie		
	4	Emissions directes fugitives	128	297
	5	Emissions issues de la biomasse (sols et forêts)		
Emissions indirectes associées à l'énergie	6	Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité	574	749
	7	Emissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid		



L'écart total d'émission représente de l'ordre de 423 t équ.CO₂. Cet écart constitue une évolution de ces émissions.

L'analyse des écarts montre que l'essentiel de ces écarts (375 t équ.CO₂) est lié à l'évolution des consommations d'énergie dans le bâtiment. Le reste de l'écart constaté (48 t équ.CO₂) est relatif à l'évolution des facteurs d'émission. Inversement, les émissions relatives aux transports ont diminué de 69 t équ.CO₂.

Numéros	Postes d'émissions	Emissions 2011 en t équ.CO ₂	Ecarts relatifs aux FE	Ecarts relatifs aux données
1	Emissions directes des sources fixes de combustion	792	25	116
2	Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique	228	8	-69
3	Emissions directes des procédés hors énergie			
4	Emissions directes fugitives	128	19	149
5	Emissions issues de la biomasse (sols et forêts)			
6	Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité	574	-4	179
7	Emissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid			

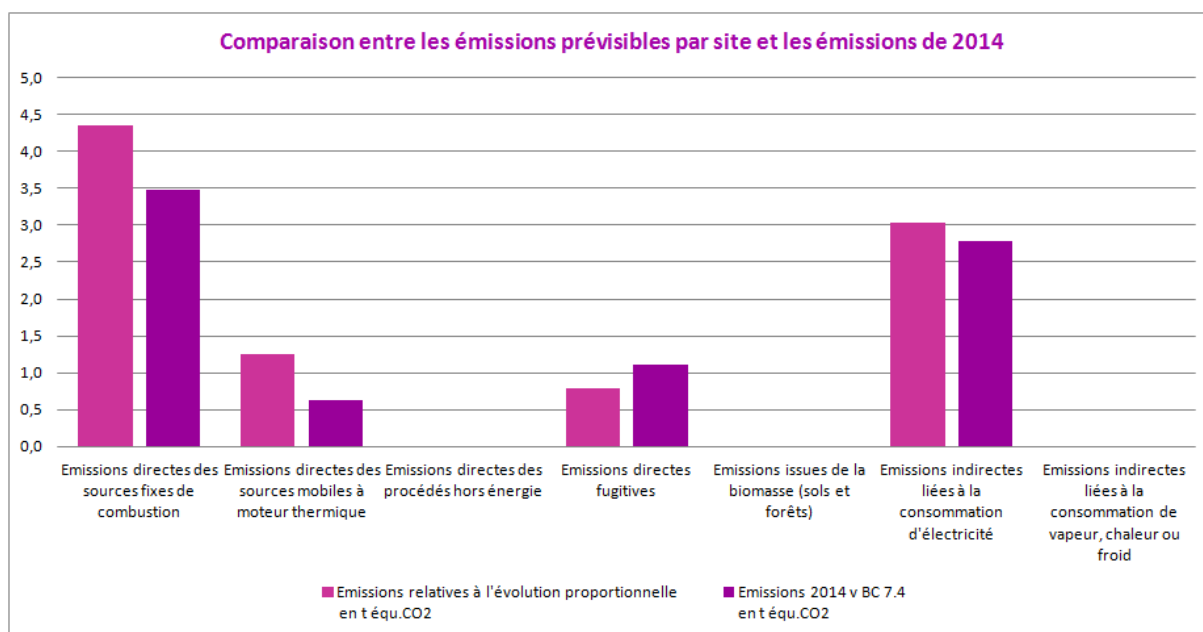


Catégories d'émissions	Numéros	Postes d'émissions	Nature	2011		2014		Ecart	
				Fe	Unité	Fe	Unité	Ecart FE	Unité
Emissions directes de GES	1	Emissions directes des sources fixes de combustion	Gaz naturel	0,198	kg équ.CO ₂ /KWh PCI	0,204	kg équ.CO ₂ /KWh PCI	0,006	kg équ.CO ₂ /KWh PCI
			Fioul domestique	2,681	kg équ.CO ₂ /l	2,676	kg équ.CO ₂ /l	-0,005	kg équ.CO ₂ /l
			Fret sortant carburants			2,511	kg équ.CO ₂ /l		
	2	Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique	Fret sortant distances	0,765	kg équ.CO ₂ /kms				
			Déplacement de personnes 6 - 10 cv	0,175	kg équ.CO ₂ /kms				
			Déplacement de personnes > 11 cv	0,248	kg équ.CO ₂ /kms				
	4	Emissions directes fugitives	Climatisation bâtiments R22	1810	Kg équ.CO ₂ / t	Pas de données			
Climatisation bâtiments R404 a			3784	Kg équ.CO ₂ / t	Pas de données				
Climatisation bâtiments R407			1653	Kg équ.CO ₂ / t	1920	Kg équ.CO ₂ / t	267	Kg équ.CO ₂ / t	
Climatisation bâtiments R410 a			1975	Kg équ.CO ₂ / t	2250	Kg équ.CO ₂ / t	275	Kg équ.CO ₂ / t	
5	5	Emissions issues de la biomasse (sols et forêts)							
Emissions indirectes associées à l'énergie	6	Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité	Electricité	0,056	kg équ.CO ₂ /KWh	0,06	kg équ.CO ₂ /KWh	0,004	kg équ.CO ₂ /KWh
	7	Emissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid							

L'évolution des émissions relatives aux données s'explique en grande partie par l'évolution du périmètre de l'entreprise. En 2011, l'entreprise disposait d'un patrimoine de 187 magasins. Ce patrimoine était constitué de 269 magasins en 2014 soit une évolution de 43%.

Ainsi si l'on ramène les émissions au patrimoine, on constate une réduction des émissions de l'ordre de 1,4 t équ.CO₂ par magasin. Cette réduction correspond à une plus importante efficacité du parc magasin (meilleure performance énergétique des acquisitions récentes et optimisation du transport de marchandises).

Postes d'émissions	Emissions 2011 V BC7.4 en t équ.CO2	Emissions relatives à l'évolution proportionnelle en t équ.CO2	Emissions 2014 v BC 7.4 en t équ.CO2	Ecart en t équ.CO2
Emissions directes des sources fixes de combustion	817	4,3	3,5	0,9
Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique	236	1,3	0,6	0,6
Emissions directes des procédés hors énergie				0,0
Emissions directes fugitives	148	0,8	1,1	-0,3
Emissions issues de la biomasse (sols et forêts)				0,0
Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité	570	3,0	2,8	0,2
Emissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid				0,0
	1 771	9,4	8,0	1,4



11. Adresse du site internet où est mis à disposition le bilan des émissions de GES

Adresse internet

<http://www.chaussexpo.fr/>

Coordonnées de la personne responsable du bilan des émissions de GES

Responsable du suivi : Jean PETIT

Fonction : Directeur Administratif et Financier

Adresse : CRT n°3 – BP 60126 – 59811 LESQUIN Cedex

Tél : 03 20 87 44 44

Mail : jean.petit@desmazieres.tm.fr

12. Données complémentaires dans le cadre de la mission d'évaluation du Pôle de la coordination nationale

- Un bilan des émissions de GES avait-il déjà été réalisé auparavant

Oui Non

Si oui, avec quelle méthode ?

Le bilan des émissions de GES de l'ensemble des activités a été réalisé selon la méthode Bilan carbone® - (outils version 7.1.3)

- Ce bilan d'émissions de GES a-t-il été réalisé en interne à l'entreprise ou par un bureau d'études ?

En interne par un bureau d'étude

- Temps passé : 3 j/H +2,5 j/H

- Coût de l'étude : Interne (3 j/H) Externe (2500 €)

- Durée de l'étude : 1 mois

- Les émissions ou suppressions des GES désagrégés par établissement

Le périmètre d'évaluation a été calé sur l'organisation interne de l'entreprise mais l'évaluation n'a pas été distinguée par magasins.

- Option :

Le bilan des émissions de GES réalisé n'a pas fait l'objet d'une vérification par une tierce partie.

13. Plan d'actions

Préambule

L'élaboration du plan d'action fait suite aux actions déjà engagées par l'entreprise Desmazières depuis 2012. Ces actions ayant portées leur fruit, elles seront poursuivies et complétées par les analyses issues de l'audit énergétique.

Synthèse

N° de l'action	Intitulé de l'action	Emissions concernées en t équ.CO2	Réductions potentielles en t équ.CO2
1	Sensibiliser le personnel à la sobriété énergétique notamment du siège	1 979	297
2	Former les chauffeurs l'éco conduite	167	12
3	Finaliser le relamping et analyser les résultats de l'utilisation d'éclairage led	990	99
4	Mettre en oeuvre les actions d'amélioration de l'isolation des bâtiments issues de l'audit énergétique	990	247
5	Faire l'acquisition de véhicules plus performants lors de leur renouvellement	167	33,4